

# Comité Syndical du 08/07/2020

Marigny-Saint-Marcel



Syndicat Mixte  
Interdépartemental  
d'Aménagement  
du *Chéran*

Au  
service  
de nos  
rivières !

# Ordre du Jour

- 1) *Désignation du secrétaire de séance*
- 2) *Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 11/03/2020*
- 3) *Contrats pris par délégation – Marché zones humides*
- 4) *Modification des statuts du SMIAC (siège social et trésorerie)*
- 5) *Zones humides – Décision modificative du budget et mise à jour du dossier de financement auprès de l'Agence de l'Eau et CD74*
- 6) *Effacement du seuil de l'Aumône – Attribution du marché*
- 7) *Point sur le dossier INTERREG ALCOTRA – DM pour le reversement aux partenaires italiens*

# Ordre du jour

- 8) *Point sur la Renouée du Japon – avancement du chantier, proposition de travaux supplémentaires sur la commune du Châtelard et demande de subvention au CD73*
  - 9) *Actions réalisées par l'équipe rivière*
  - 10) *Equipe rivière – Renouvellement des contrats PEC*
  - 11) *Présentation de la mission d'accompagnement pour la mise en place d'une organisation politique et technique*
  - 12) *Titres-restaurant : mode de calcul pour l'attribution d'un titre-restaurant et modification du règlement intérieur*
  - 13) *Congés annuels – rapport des congés sur l'année suivante et modification du règlement intérieur*
  - 14) *Questions diverses*
- Débat sur le télétravail (1 jour par semaine pour certains agents au-delà de la période d'état d'urgence, dates des prochains comités syndicaux)*



## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A background image of a waterfall cascading over rocks, with a faint rainbow visible in the mist. The image is partially obscured by a large teal shape in the top left and a white shape in the bottom left.

# Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11/03/2020

# Contrat pris par délégation

## Marché zones humides

Rappel :

Le président, par délibération du 31 mai 2017 est autorisé à signé les marchés jusqu'à 209 000 € HT

Etude pour la réalisation d'un plan d'actions stratégiques zones humides sur le bassin versant du chéran

Notification le 17/06/2020 de la tranche ferme du marché

*Marché signé avec le groupement conjoint :*

*BRL INGENIERIE*

*30001 NIMES*

*pour un montant de*

*121 600 € HT*

*Co-traitant :*

*ECOSYLVE*

*73230 LES DESERTS*

*pour un montant de*

*13 125 € HT*

# Modification des statuts

## Article 4 – Siège du Syndicat

Modification : « *Le siège est fixé à Marigny-Saint-Marcel (74150) 60C chemin du Moulin* ».

## Article 13 – Comptable du syndicat

Modification : « *Les fonctions de trésorier du syndicat sont assurées par le comptable public responsable du Centre des Finances de la Trésorerie de Rumilly* ».

**Date d'entrée en vigueur de ces modifications  
le 1<sup>er</sup> janvier 2021**

# Modification des statuts

## Procédure

Délibération du SMIAC qui propose la modification des statuts à la préfecture (intégralité des statuts)

Une fois transmise au contrôle de légalité, le SMIAC la transmet également aux EPCI membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour s'exprimer de manière favorable (délibération des EPCI acceptant les modifications de statuts)

Sur la base de toutes les délibérations, la préfecture prend l'arrêté préfectoral co-signé par les 2 préfets

Elle prend également contact avec la DGFIP qui transmet au ministère l'acte de modification de trésorerie

# Modification des statuts

## Installation de la nouvelle gouvernance

En parallèle, la préfecture notifie le changement de trésorerie à la DGFIP et à l'INSEE qui génère **un nouveau numéro d'immatriculation** (nouvelle fiche SIRET/SIREN)

Installation du nouveau comité syndical : les EPCI membres ont jusqu'au 17 juillet pour installer leurs instances

Suite à un amendement que le conseil constitutionnel a validé, (l'amendement a intégré le projet de loi), la date limite d'installation des syndicats **est reportée au 25 septembre**

# Modification des statuts du SMIAC

## Délibération

# Etude Plan d'actions Stratégique Zones Humides

*Attribution du marché*



**Au  
service  
de nos  
rivières !**

# ANALYSE OFFRES

## Etude Zones humides

### RAPPEL DE L'ETUDE :

#### Une Tranche Ferme :

- *Mise à jour de l'inventaire (obsolète) : + de 442 ZH à prospector, MAJ cartographie, BDD, espaces de fonctionnalité...*
- *Définition Plan d'actions stratégiques (définition des enjeux, pressions, définir une politique d'intervention en concertation avec les acteurs locaux et le SMIAC..)*

#### Une Tranche optionnelle :

- *Elaboration de 10 plans de gestion*

# BUDGET 2020

**BUDGET PRIMITIF 2020 : 121 200 € TTC**

# 7 OFFRES RECUES

## Offre retenue

- ▶ Le groupement BRL Ingénierie pour la Tranche Ferme pour un montant de 161 670,73 € TTC

Mandat aire	BILAN ANALYSE						
	Valeur technique/50	Prix/50	Note finale	N° Classement	TF	Tranche Conditionnelle	Prix
<b>BRL Ingénierie</b>	49	21,41	70,41	1	161 670,73 €	65 352,00 €	227 022,73 €
ECOVIA	15	50,00	65,00	2	71 100,00 €	26 100,00 €	97 200,00 €
BIOTOPE	48	17,82	65,82	3	172 392,00 €	100 272,00 €	272 664,00 €
AMETEN	40	20,22	60,22	4	140 130,00 €	100 250,00 €	240 380,00 €
NATURALIA Env.	30	21,57	51,57	5	136 860,00 €	88 440,00 €	225 300,00 €
GEN Tereo	30	25,42	55,42	6	156 990,00 €	34 230,00 €	191 220,00 €
AQUABIO	25	12,78	37,78	7	157 920,00 €	222 400,00 €	380 320,00 €

# PLAN DE FINANCEMENT

## Mis à Jour

### Plan de Gestion Stratégiques Zones Humides

143 000 € HT / 171 600 € TTC (marge de sécurité de 10 000€)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	70% du HT	<b>100 100 €</b>
Département de la Haute-Savoie	10% du HT	<b>14 300 €</b>
SMIAC	20 % du HT	<b>29 051 €</b>
FCTVA		<b>28 149 €</b>

# Zones humides

## Décision modificative du budget

Programme et ligne intitulé		Montant au PB	Nouveau montant	DEPENSES	RECETTES			
zones humides					AGENCE	CD74	CD73	FCTVA
2314-195	Etude zones humides	121 200,00 €	171 600,00 €	50 400,00 €	29 400,00 €	4 200,00 €		8 268 €
020	dépenses imprévues			-8 532,00 €				
<b>TOTAL DM</b>				<b>41 868,00 €</b>	<b>41 868 €</b>			

Zones humides

# Délibération

# Etude de faisabilité de l'effacement du seuil de l'Aumône

Restauration de la continuité écologique  
*Attribution du marché de travaux*



**Au  
service  
de nos  
rivières !**

# Continuité Ecologique

Seuil de l'Aumône – SDAGE 2016/2021

Attribution du marché de travaux

## Effacement du seuil de l'Aumône ROE25716

Numéro du marché : 2020 181 002

**Analyse des offres – CAO du 25 juin 2020**



# Continuité Ecologique

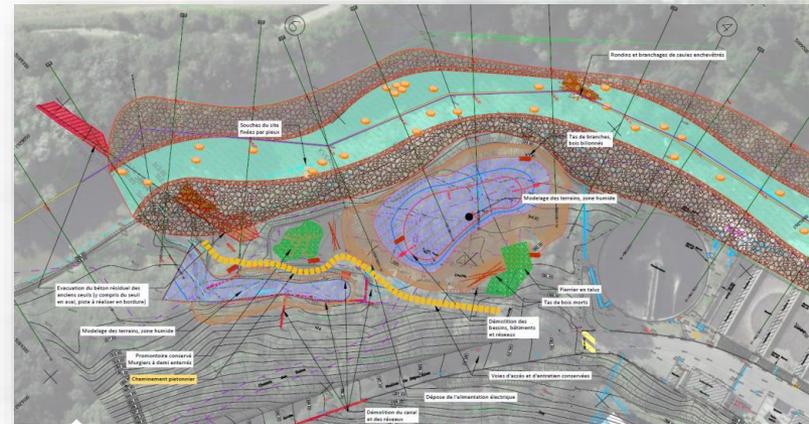
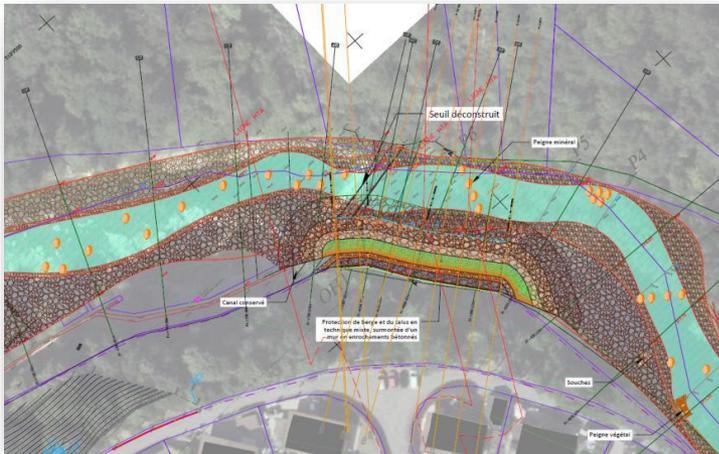
Seuil de l'Aumône – SDAGE 2016/2021

Attribution du marché de travaux

## Rappel du projet

Les travaux consistent à:

- ▶ Déconstruire un seuil maçonné sur plusieurs mètres de haut
- ▶ Terrasser le lit du Chéran sur 600 mètres linéaires en déblais
- ▶ Déconstruire des petits bâtiments (présence d'amiante),
- ▶ Réaliser des ouvrages de protection de berge et de restauration écologique de la rivière



# Continuité Ecologique

Seuil de l'Aumône – SDAGE 2016/2021

Attribution du marché de travaux

## 7 Offres reçues

- ▶ **Estimation du MOE : 609 504 € HT**
  - Moins disant (GUINTOLI) : 389 238 € HT
  - Moyenne des offres : 486 689 € HT

## Offre retenue

- ▶ **Le groupement FAMY SATP SAD MILLET pour un montant de 440 495.00 €**

N°	CANDIDAT	Prix (€ HT)	Note prix /100	Note tech /100	Note finale pondérée 50% prix / 50%	Rang
1	FAMY - SATP - SAD - MILLET	440 495.00 €	88.36	90	89	1
4	GUINTOLI NGE	389 237.60 €	100.00	75	88	2
2	EIFFAGE (FOREZIENNE)	480 113.90 €	81.07	70	76	3
5	SOCCO	439 145.20 €	88.64	60	74	4
7	BENEDETTI-GUELPA	448 891.28 €	86.71	50	68	5
3	MITHIEUX - JACQUEMET	596 258.05 €	65.28	50	58	6
6	SASSI - RANNARD - SER SEMINE - GECO	612 684.25 €	63.53	45	54	7

# Continuité Ecologique

Seuil de l'Aumône – SDAGE 2016/2021

Attribution du marché de travaux

## Planning prévisionnel des travaux

### ▶ Du 13/07 au 07/08/2020

- Préparation de chantier – DICT – Etudes d'exécutions (4 semaines)

### ▶ Du 13/07 au 07/08/2020

- Plan de retrait amiante (4 semaines)

### ▶ Du 20 au 31/07/2020

- Travaux de déboisement – Débroussaillage - Dessouchage (2 semaines)

### ▶ Du 03/08 au 30/10/2020

- Travaux dans le lit mouillé du Chéran (3 mois)

### ▶ Du 02 au 30/11/2020

- Travaux de plantations – génie végétal (3 mois)

# Continuité Ecologique

Seuil de l'Aumône – SDAGE 2016/2021

Attribution du marché de travaux

Plan de financement →

Base de montant des travaux  
et du suivi **611 610€ HT**

<b>Travaux d'effacement du seuil de l'Aumône et suivi pluri annuel des impacts de l'effacement</b>		
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	70%	428 127,00 €
Département de la Haute-Savoie	10%	61 161,00 €
SMIAC	20%	122 322,00 €

<b>Etude de faisabilité (2019)</b>		
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	70%	24 000,00 €
Département de la Haute-Savoie	10%	3 460,25 €
SMIAC	20%	7 142,25 €

<b>Etudes complémentaires (2019)</b>		
Département de la Haute-Savoie	60%	19 126,94 €
SMIAC	40%	12 751,30 €

# Effacement du seuil de l'Aumône

## Attribution du marché

- 

# Délibération

# INTERREG ALCOTRA

## Etat d'avancement

SMIAC		Situation au 15 mars 2020 (Remontée de dépenses n° 5)							
<b>CONVENTION INTERREG ALCOTRA II</b>						<b>Montant total de la subvention</b>			
<b>MONTANT DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES</b>						<b>et répartition entre les 3 partenaires</b>			
		REPARTITION DES DEPENSES			TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES	TOTAL DE LA SUBVENTION TAUX 85%	REPARTITION DE LA SUBVENTION		
	BIM	REGION PIEMONTE	SMIAC	BIM			REGION PIEMONTE	SMIAC	
	401 786,00 €	493 536,00 €	1 154 561,80 €	<b>2 049 883,80 €</b>	<b>1 742 401,23 €</b>	341 518,00 €	419 505,00 €	981 378,23 €	
<b>AVANCEMENT DES DEPENSES A LA DATE DU 15 MARS 2020</b>						<b>REVERSEMENTS DU FEDER</b>			
Avance de 10%	le 19/10/2017				-	174 240,12 €	34 151,00 €	41 950,00 €	98 139,12 €
2ème versement effectué le 3 septembre 2019	pour des dépenses au 15 mars 2019	298 020,40 €	257 266,80 €	79 934,46 €	<b>635 221,66 €</b>	<b>365 697,95 €</b>	219 166,27 €	176 726,47 €	- 30 194,79 €
3ème versement (en cours)	pour les dépenses au 15 mars 2020	85 365,15 €	102 768,55 €	329 439,14 €	517 572,84 €	439 936,91 €	<b>72 560,38 €</b>	<b>87 353,27 €</b>	280 023,27 €
<b>TOTAL</b>		383 385,55 €	360 035,35 €	409 373,60 €	<b>1 152 794,50 €</b>	<b>979 874,98 €</b>	325 877,65 €	306 029,74 €	347 967,60 €
						<b>TOTAL</b>	BIM	Région Piemonte	SMIAC
<b>TAUX D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 15/03/2020</b>						<b>56,24%</b>	95,42%	72,95%	35,46%

# INTERREG ALCOTRA DECISION MODIFICATIVE

INTERREG ALCOTRA REVERSEMENTS AUX PARTENAIRES		Montant au BP	Nouveaux montants	DEPENSES REVERSEMENTS	RECETTES FEDER
Compte 6574	BIM	0,00 €	72 600,00 €	72 600,00 €	Compte 7478 160 000,00 €
Compte 6574	REGION PIEMONTE	0,00 €	87 400,00 €	87 400,00 €	
<b>TOTAL DM</b>		<b>0,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>

## Délibération

# Travaux de gestion de la Renouée du Japon

*Etat d'avancement*



**Au  
service  
de nos  
rivières !**

# Travaux Renouée du Japon

## Chantier de criblage-concassage de la Renouée du Japon

### 2 Lots :

**SAVOIE :** 77 massifs pour 4176 m<sup>3</sup>  
**HAUTE-SAVOIE:** 28 massifs pour 5163 m<sup>3</sup>

**Attributaire du marché : FAMY**

### Montants du marché

<b>Lot 1 Bauges :</b>	<b>268 079,90 € HT</b>
<b>Lot 2 Bas Chéran :</b>	<b>137 904,00 € HT</b>
<b>Lot 2 CD74 :</b>	<b>133 206,00 € HT</b>

# Travaux Renouée du Japon

Phase 1 Excavation



Phase 2 Précriblage



Phase 2 criblage A réaliser



Phase 2 concassage à réaliser



# Travaux Renouée du Japon Stockage Le Chatelard



# Travaux Renouée du Japon Stockage RUMILLY

Des photos vous seront présentées au Comité Syndical

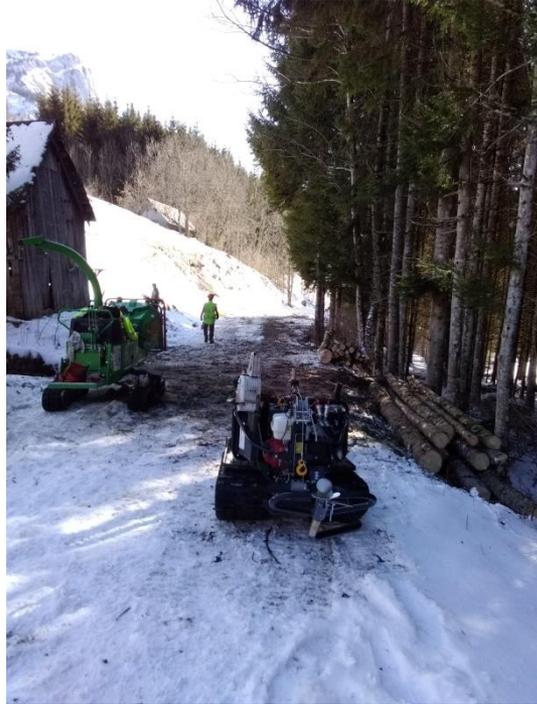
# Travaux Renouée du Japon

## Exemple de site



# Travaux Renouée du Japon

## Equipe rivière – Préparation accès



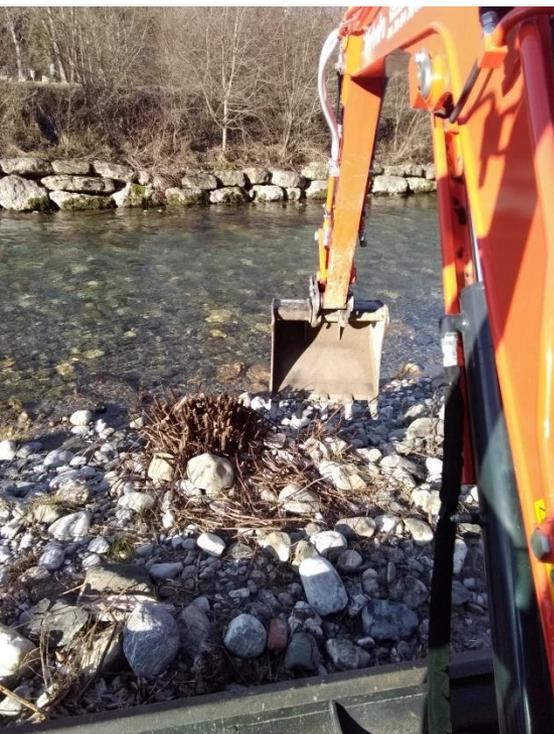
# Travaux Renouée du Japon

## Equipe rivière – Préparation accès



# Travaux Renouée du Japon

## Equipe rivière - Excavation



# Travaux de gestion de la Renouée du Japon

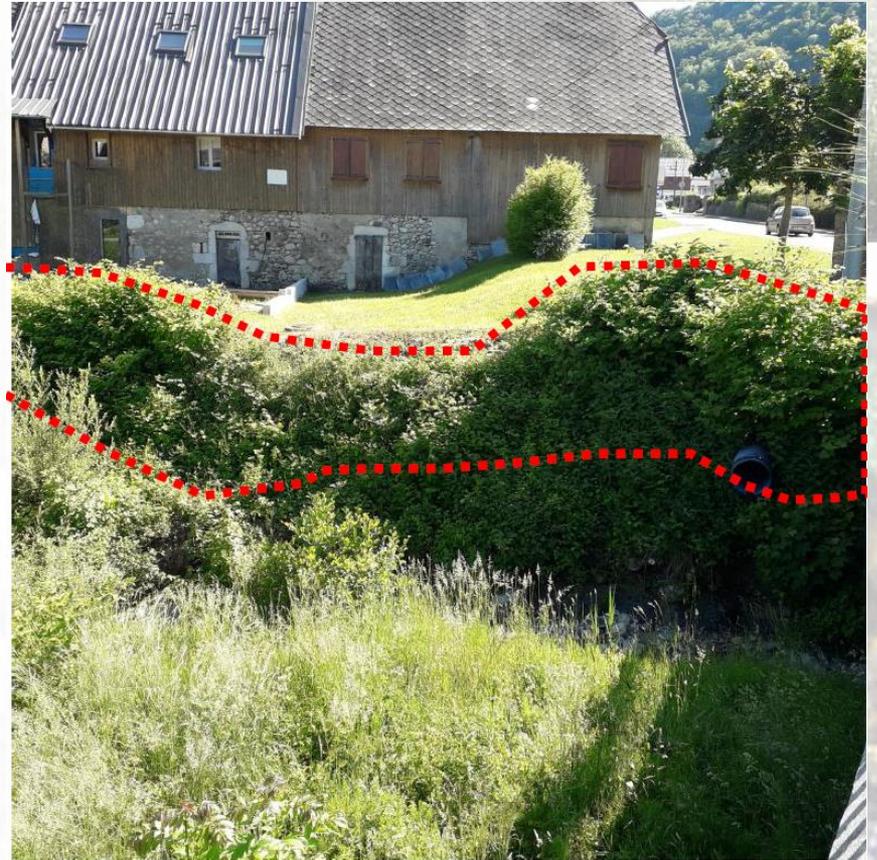
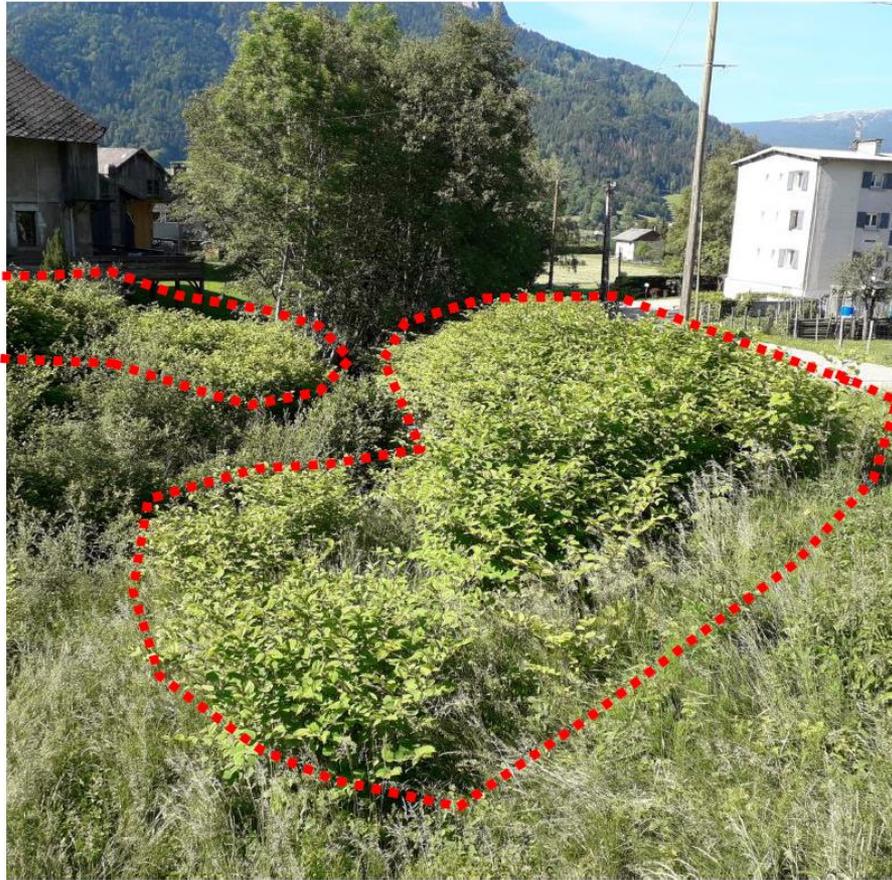
*Travaux supplémentaires*



**Au  
service  
de nos  
rivières !**

# Travaux Renouée du Japon

## Travaux supplémentaires



**1000 m<sup>2</sup> soit 1500 m<sup>3</sup>**

## Pourquoi ces sites supplémentaires?

- **Nouvel appel à projet du CD73**
- **En 2017/2018, suite à la demande de l'Europe de baisser de 15% le montant total du dossier ALCOTRA, une priorisation des sites à traiter s'est imposée**
- **En conséquence, le site sur la commune du Châtelard avait été exclu du programme, notamment en raison de sa complexité (réseaux souterrains entraînant un surcroît de coût)**

# Pourquoi ces sites supplémentaires?

## Dépôt d'un dossier Appel à Projet Espaces Naturels Savoie :



LE DÉPARTEMENT

- **Un taux d'aide jusqu'à 80% du montant HT des travaux**
- **La gestion des invasives est éligible à l'appel à projet**
- **A ce jour, peu de dossiers ont été déposés**
- **La commission d'attribution se tiendra très bientôt (début juillet)**
- **Les travaux du marché invasives sont en cours à proximité du secteur concerné**

# Travaux Renouée du Japon

## Proposition travaux complémentaires

**Coût des travaux : 103 385, 70 € TTC**  
**86 154,75 € HT**

Plan de financement envisagé	Montants	%
Conseil Départemental 73	68 923,76 €	80 % du HT
Conseil Régional	0 €	0%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	0 €	0%
Europe <b>(HORS INTERREG)</b>	0 €	0 %
FCTVA	16 959,00 €	16,404% du TTC
Autofinancement SMIAC	<b>17 502,94 €</b>	<b>20 % du HT</b>

# Travaux Renouée du Japon

Demande de subvention 80% au CD73

**Délibération pour  
valider le projet et solliciter le CD73**

# Equipe rivière

*Travaux réalisés*



**Au  
service  
de nos  
rivières !**

# Equipe rivière Action réalisées

Des photos vous seront présentées au Comité Syndical

# Equipe rivière

## Contrats PEC

Renouvellement des contrats Parcours Emploi Compétences pour Florian NAWRI pour une période de 6 mois, et Lucas BONNET pour une période de 1 an (reconnaissance travailleur handicapé) :

- CDD du 3 juin 2020 au 2 décembre 2020 pour Florian Nawri  
CDD du 17 juin 2020 au 16 juin 2021 pour Lucas Bonnet
- Augmentation du salaire de 100 à 110% du SMIC soit 1 693 € Brut
- Aide de l'état de 457,43 € par mois et par agent
- Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale au titre des assurances sociales et allocations familiales

# Equipe rivière

## Contrats PEC

Formations réalisées depuis de début du contrat :

- Génie végétal appliqué aux berges
- Permis tronçonneuse ECC1 et ECC2
- Technique de grimpe et déplacement dans les arbres (Florian)
- CACES (Lucas Bonnet)
- Sauveteur secouriste au travail
- Sauvetage en milieu aquatique

Et prochainement ...

- Reconnaissance faune flore pour préserver le biodiversité
- Sécurité dans les espaces verts
- Homme de pied

# Mission d'accompagnement organisation politique et technique

- Suites de l'audit CDG74
- Mission confiée à Hervé Boisson (Agence Alpine des Territoires) sur 30 demi-journées au cours du 2<sup>ème</sup> semestre
- Objectif :
  - Améliorer le déroulement et le développement de nos missions
  - Adapter l'organisation du Syndicat mixte
    - Une fonction managériale pour réguler les tensions interpersonnelles
    - Une organisation technique plus claire et dynamisante pour les agents
    - Un référent de l'équipe technique assurant l'interface avec les élus
  - → un recrutement d'un directeur à temps partiel

# Titres restaurant

Le règlement intérieur du SMIAC a été validé par le comité technique du CDG74 le 19 septembre 2019, avec cependant une réserve quant au mode de calcul forfaitaire (non réglementaire) de l'attribution du titre.

En effet, seuls les jours effectivement travaillés en présentiel ou télétravail donnent droit aux titres-restaurant.

L'employeur qui participe aux frais de repas sous forme de titres-restaurant doit maintenir cet avantage en cas de télétravail en application du principe d'égalité de traitement entre salariés comme le rappelle l'article 4 de l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 sur le télétravail.

# Titres-restaurant

## Modification du règlement intérieur

Extrait du règlement intérieur

« **hors congés annuels et RTT**, les absences n'ouvrent pas droit aux titres restaurant. De même, les titres restaurants ne peuvent être cumulés avec d'autres avantages repas notamment en cas de remboursement de frais lors de formations professionnelles. »

Proposition de modification à compter de la paie de juillet (au titre du mois de juin)

« toute absence, **y compris les congés payés et les RTT** n'ouvrent pas droit aux titres restaurant ..... »

En outre, il convient de préciser que les agents ont droit à un titre-restaurant par repas compris dans leur horaire **de travail journalier**.

Un décompte mensuel précédant le mois de paie sera établi par le service

# Congés annuels

## Modification du règlement intérieur

### Rubrique congés payés

L'article 5 du décret n° 85-1250 sur les congés annuels dispose que :

*« le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale ».*

Le report est donc une exception et est soumis à l'autorité territoriale, qui peut donc retirer cette autorisation à tout moment.

Depuis 2017, les agents ont la possibilité d'alimenter leur CET des reliquats de congés à la date du 31/12, jusqu'au 15 janvier de l'année suivante, faute de quoi ces jours seront perdus.

# Congés annuels

## Modification du règlement intérieur

Pour procéder à la suppression automatique de cette autorisation, il convient de suivre la même procédure que celle suivie pour l'octroi de l'autorisation, en vertu du parallélisme des formes.

Dans la mesure où cette mesure a été inscrite au règlement intérieur du SMIAC, il convient de modifier celui-ci comme suit :

Modification du règlement intérieur

*« L'agent doit prendre la totalité de ses congés annuels ainsi que les jours de fractionnement avant **le 31 décembre de l'année n, et déposer les reliquats de congés annuels et RTT sur un Compte Epargne Temps avant le 15 janvier de l'année n+1** ».*

# Questions diverses

- *Dates prévisionnelles des prochaines réunions du comité syndical :*
  - **Le mercredi 2 septembre 2020 – Emprunt long terme et court terme sur les investissements 2020**
  - **Le mercredi 23 septembre 2020 - Mise en place de la nouvelle gouvernance**
  
- *Réflexion autour du télétravail 1 jour par semaine pour les agents du SMIAC*



***Merci de votre attention...***